



SYNDICAT NATIONAL DES OFFICIERS DE PORT – FORCE OUVRIERE
www.officierdeport.com

Paris le 18 mai 2016

Compte rendu de la CAP des officiers de port adjoints du 17 mai 2016

Le mercredi 17 mai 2016 s'est déroulée la commission administrative paritaire des lieutenants de port au 27ème étage de la Tour Pascal B du Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer à Paris La Défense.

Précédée par une réunion préparatoire en matinée, la commission s'est ouverte à 14h45.

Étaient présents :

- Mme Brigitte **THORIN**, adjointe au sous-directeur de la modernisation et de la gestion statutaire (MGS), présidente de la CAP,
- M Nicolas **TRIFT**, adjoint au sous-directeur des ports et du transport fluvial (PTF) de la direction des services de transports (DST) au sein de la direction générale des infrastructures, des transports et de la mer (DGITM/DST/PTF)
- Mme Jeannie **CREISMEAS**, représentant le bureau des ports de la sous-direction des ports et transport fluvial (PTF) de la direction des services de transports (DST) au sein de la direction générale des infrastructures, des transports et de la mer (DGITM/DST/PTF),
- Mme Fabienne **TROMBERT**, cheffe du bureau de la MGS des personnels contractuels, des personnels d'exploitation et des personnels maritimes (SG/DRH/MGS/MGS3),
- Mme Suzanne **NERTOMB**, cheffe de pôle SG/DRH/GAP/GAP41,
- Mme Vanessa **BOYER**, adjointe à la cheffe de pôle SG/DRH/GAP/GAP 41,
- Mme Hélène **RUBIETTO**, cheffe de pôle du personnel maritime et d'exploitation,
- Mme Lila **COHEN CHEMOUNE**, représentant le bureau de la MGS des personnels contractuels, des personnels d'exploitation et des personnels maritimes (SG/DRH/MGS/MGS3)
- M. Dominique **BRACQ**, directeur des ressources humaines du Grand Port Maritime de Rouen, désigné en qualité d'expert,
- MM. Christian **CLERC-DUMARTIN**, Jean-Emmanuel **ONORATO**, Jean-Luc **DUHAMEL**, Didier **ADAM**, Thierry **VERNON** et Xavier **VASSE** du SNOP-FO.



SYNDICAT NATIONAL DES OFFICIERS DE PORT – FORCE OUVRIERE

www.officierdeport.com

L'ordre du jour était le suivant :

Approbation du PV de la CAP du 7 avril 2015 et de la CAP électronique du 15 février 2016

Approbation de la nouvelle charte de gestion

Réduction d'ancienneté au titre de l'année 2015

Mutations

Tableau d'avancement au grade de lieutenant de port de 1ère classe au titre de 2016

Examen de la titularisation de Mme LORCY

Intégration et réintégration

Réorganisation de service (DDTM 14)

Point sur la reprise d'ancienneté des militaires

Point sur les ISH

Poste RZGE Lorient

Mise à exécution des jugements du TA de Bordeaux

Le quorum étant atteint, Mme la présidente ouvre la CAP à 14H45.

Mme Cohen Chemoune est désignée secrétaire de séance.

M Onorato est désigné comme secrétaire adjoint de cette CAP.

Les représentants du personnel protestent contre les conditions d'organisation des CAP qui ne sont pas conformes aux textes en vigueur (envoi tardif des convocations, non respect du délai de diffusion des PV de CAP avec plus d'un an de retard, mise à disposition des dossiers incomplète...).

Une déclaration liminaire est lue et sera remise à la DRH du ministère. Aucune réponse n'y est apportée si ce n'est la carence des effectifs du ministère qui ne peuvent être partout à la fois...

Nous approuvons sans réserve le PV de la CAP d'avril 2015 et celui de la CAP électronique du 15 février 2016 (Toulon).

Nous évoquons les réductions d'ancienneté au titre de 2015.

C'est la dernière fois que la mesure est appliquée pour la catégorie B de la fonction publique. **205 L2 et 111 L1 sont éligibles au dispositif.** Conformément au décret n° 2010-888 du 28 juillet 2010 modifié relatif aux conditions générales de l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires de l'Etat, l'enveloppe de mois à distribuer est calculée sur 90 % de l'effectif à prendre en considération qui englobe tous les agents évalués d'un même corps à l'exclusion de ceux ayant atteint l'échelon sommital de leur grade. Le nombre de mois disponible étant insuffisant pour attribuer 1 mois à tous les agents susceptibles de bénéficier d'un mois de réduction d'ancienneté, il est proposé à la CAP un critère de non attribution afin de trouver les 29,9 mois manquants. Il est alors décidé de ne pas attribuer de réduction d'ancienneté aux 29 agents suivants :



SYNDICAT NATIONAL DES OFFICIERS DE PORT – FORCE OUVRIERE

www.officierdeport.com

- 17 agents éligibles radiés (1 décès, 1 démission et 8 départs en retraite) ;
- 2 agents détachés sans limitation de durée en collectivité territoriale ;
- 1 agent en disponibilité pour création d'entreprise ;
- 3 lieutenants de port de 2ème classe à l'échelon 4 ;
- 6 lieutenants de port de 1ère classe à l'échelon 4.

Mutations

Les mutations suivantes sont prononcées :

GPM La Rochelle : **HOUSSARD** Emmanuel et **LE HETET** Frantz ;
BAYONNE : **MILLE** Nicolas ;
PORT VENDRES : **FRANCOIS** Marc (Commandant)
GPM Le Havre : **BAUDET** Fabrice ;
GPM Rouen : **KERVADEC** Gildas ;
DIEPPE : **MATHIEU** Cédric (sous réserve promotion au choix du titulaire actuel) ;
TOULON : **MOSNIER** Lionel (adjoint au commandant) et **LE MENELEC** Yann ;
LES SABLES D'OLONNE : **COJEAN** Bruno ;
GPM Martinique : **LE BORGNE** Daniel ;
GPM Guyane : un seul volontaire avec un avis défavorable du service d'origine et dont le cas va être réexaminé à la suite de l'intervention de M. TRIFT (à suivre).

Nous rappelons à tous la nécessité de faire remonter son poste comme "susceptible d'être vacant" (compte rendu d'évaluation annuel) lorsqu'on envisage une mobilité. Cette année encore, des OPA mutent sans que personne ne puisse postuler sur leur poste devenu vacant faute de publication... Cela peut gravement nuire à la situation de certains qui attendent une mobilité précise.

C'est pourquoi il va être étudié la possibilité de réaliser des CAP électroniques pour les postes de Nice et La Réunion. Ceux qui sont intéressés doivent se tenir informés dans le mois à venir...

Il a également été longuement question du poste de Lorient publié comme "Réservé Zone de Gouvernance d'Effectifs" (RZGE). Pas moins de 9 candidats avaient postulé. Certains ne l'avaient pas fait sachant que les postes RZGE sont justement réservés aux mutations internes à la DREAL (région)...

Nous avons attirés l'attention de l'administration sur la double problématique que cette décision portait en elle :

1/ La région Bretagne est une zone à forte demande pour les OPA. Certains sont entrés dans le corps dans le but de rejoindre un jour cette région. La modification des règles en cours de "contrat" par "le fait du prince" peut affecter gravement le recrutement du corps et menacer son équilibre à terme ;

2/ L'AP Bretagne a d'ores et déjà annoncé que si le poste vacant n'était pas pourvu par l'administration elle y pourvoirait elle-même par le biais d'un auxiliaire de surveillance.



SYNDICAT NATIONAL DES OFFICIERS DE PORT – FORCE OUVRIERE

www.officierdeport.com

Bien évidemment, l'AP est loin de se préoccuper du respect du code des transports en termes de missions possibles pour les ADS. Le but est de pourvoir à l'effectif posté d'une organisation 24/24 qui ne peut fonctionner à effectif réduit... Souvenez-vous du TK BREMEN !

La DST s'est saisie du problème et une réponse nous sera apportée dans les meilleurs délais... Une CAP électronique ultérieure n'est pas à exclure. Quoiqu'il en soit, un ADS ne pouvant faire ni de la police des MD ni de la police du plan d'eau, il ne peut officier, seul, en quart posté au sein d'une Vigie... N'en déplaise aux AP.

Titularisation

Sur le rapport de Mme Daguzé, chef du service Mer et Littoral de Cherbourg, et présentée à la CAP pour expliciter ses écrits, il a été procédé à la titularisation de Mme LORCY à CHEBOURG.

Il a également été procédé à la titularisation d'Olivier VINCENT à Mayotte.

Point sur les ISH

M. KOLB a confirmé la mise en place de l'enveloppe de 500 k€ pour le paiement des ISH pour 2016. Les mises en paiement commenceront normalement sur la paie de juillet avec des rattrapages progressifs. La note de gestion sortira sous peu.

Promotions

Cette année, l'Administration Centrale a décidé de rattraper le retard lié à la réforme statutaire et qui consistait à promouvoir les agents rétroactivement au 1er janvier de l'année de la CAP. Il y aura donc deux CAP promotions cette année.

Celle du jour va examiner les promotions au titre de 2016, la seconde qui se déroulera en fin d'année examinera les promotions au titre de 2017.

Cette année, nous avons **135** OPA promouvables.
Le nombre de possibilités de promotion était de **16**.
48 agents ont été proposés par les services.

Nous voulons souligner la pauvreté sur le fond de certaines appréciations qui plombent les candidatures des agents qui n'ont que le malheur de ne pas avoir de management digne de ce nom au sein de leurs services...



SYNDICAT NATIONAL DES OFFICIERS DE PORT – FORCE OUVRIERE

www.officierdeport.com

Une circulaire est éditée chaque année par l'administration et explicite les critères à retenir pour proposer des agents au grade supérieur : une bonne lecture avant de prendre sa plume !

Cette année, sur 16 promus, 3 l'ont été au titre de leur première proposition, les autres ayant déjà été proposés au moins une fois auparavant.

Sont donc promus au titre de 2016 :

- 1/ INNOCENZI Ange Paul (Bastia) ;
- 2/ POUSSET Patrick (GPM Martinique) ;
- 3/ HENTSHÉL Serge (Boulogne) ;
- 4/ BARRE Alain (GPM Guadeloupe) ;
- 5/ MENOÛ Hervé (GPM Nantes) ;
- 6/ KERVEDEC Gildas (Dieppe) ;
- 7/ LEBON Gislein (GPM La Réunion) ;
- 8/ LHOMMEAU Jean (Les Sables d'Olonne) ;
- 9/ LEBRUN Eric (Cherbourg) ;
- 10/ BOULY Marc (Caen) ;
- 11/ FRANCOIS Marc (Port Vendres) ;
- 12/ MARQUET Thierry (GPM Marseille) ;
- 13/ LE SCANVIC Michel (GPM Marseille) ;
- 14/ DANSLER Jacques (GPM Rouen) ;
- 15/ CAROFF Louis (GPM Le Havre) ;
- 16/ LEFRANC Philippe (Lorient).

Félicitations aux nouveaux promus !

Demande de réintégration

M. Tarasewski a été réintégré au GPM de Rouen.

Point sur les reconstitutions de carrière

Mme NERTOMB nous confirme que tous les arrêtés ont été pris pour la période 2010-2013. Des demandes complémentaires sont parvenues dans les différents services pour mise en paiement des sommes dues et le ministère est en attente de certains retours pour effectuer les paiements vers ceux qui n'ont encore rien reçu.

Les arrêtés de la période 2006-2010 sont en cours de constitution et doivent toujours être finalisés pour cet été. La mise en paiement interviendra à la suite et au cas par cas en fonction de la complexité du dossier (nombres d'affectation différentes) et de la célérité des services contactés à renseigner les documents demandés par l'administration. Le règlement définitif du sujet est attendu avant la fin de l'année (arrêtés et paiement).



SYNDICAT NATIONAL DES OFFICIERS DE PORT – FORCE OUVRIERE
www.officierdeport.com

Mise à exécution des jugements du TA bordelais

Les deux jugements faisant droit aux officiers de port adjoints bordelais se terminent ainsi :

« La République mande et ordonne au ministre de l'environnement, de l'énergie et de la mer, chargée des relations internationales sur le climat en ce qui le concerne ou à tous huissiers de justice à ce requis en ce qui concerne les voies de droit commun contre les parties privées, de pourvoir à l'exécution de la présente décision ».

Malgré cela, l'Administration Centrale se déclare incompétente pour faire quoique ce soit au sein d'un GPM laissant ses agents détachés seuls face à leur établissement... Pourquoi s'étonner de tout ce monde dans la rue et des excès de certains en la matière ? Y-a-t-il un pilote dans l'avion ? Probablement... mais l'Administration Centrale reconnaît que ce n'est pas elle !

La CAP s'achève à 18h00.

RPR